

**AFFAIRES JURIDIQUES**

**SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER à 18h30**  
**Salle des Synodes**

---

**VERIFICATION DU QUORUM**

Le 10 janvier 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en session extraordinaire, par convocation en date du 4 janvier 2023

Sous la présidence de M. Bertrand MALQUIER, Premier adjoint

**Présents :**

Mme Yamina ABED, Mme Sylvie ALAUX, M. Jean-Michel ALVAREZ, M. Patrick BARDY, M. Michel BASCOUL, M. Xavier BELART, Mme Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Mme Virginie BIROCHEAU, Mme Cyrielle BOUISSET, M. Bruno BREHON, Mme Anne-Marie BRETTE, M. Julien CALMON, M. Philippe CAZAL, M. Jean-Paul CESAR, M. Guy CLERGUE, Mme Sylvie COUSIN, M. Jean-François DARAUD, Mme Christine DAUZATS, Mme Marie-Pierre DUIN-MOYA, M. Patrick FRANÇOIS, M. Alexandre GUENFICI, Mme Nathalie HUYNH-VAN, M. Jean-Claude JULES, Mme Stéphanie KAISER, M. Serge KALPAKDJIAN, M. Claude LEBESSOU, Mme Michelle MALLARD, M. Bertrand MALQUIER, Mme Dominique MARTIN-LAVAL, Mme Rabiye MONTÖR, M. Jacques PAIRO, M. Yves PENET, Mme Milanka PETROVIC, Mme Marie-Christine PINET, Mme Sophie PONS-PELOFY, Mme Évelyne RAPINAT, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, Mme Viviane THIVENT, M. Alain VICO, Mme Florence VITASSE

**Absents ayant donné procuration :**

M. Vincenzo GIARDINA (à M. Patrick BARDY), Me Didier MOULY (à M. Bertrand MALQUIER), M. Yann RUDENT (à Mme Viviane THIVENT)

**Absents excusés :**

M. Éric PARRA, Mme Gaëlle PAVAN

*Secrétaire de séance, élue selon l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :*  
*Mme Évelyne RAPINAT*

## SOMMAIRE

---

1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022.....	4
2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	4
3 – AFFAIRES JURIDIQUES – DÉCÈS DU DOCTEUR JEAN-PIERRE COURREGES – SUPPRESSION DU POSTE DE 7ÈME ADJOINT AU MAIRE.....	5
4 – RESSOURCES HUMAINES – INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS – RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE.....	5
5 – AFFAIRES JURIDIQUES – CONSEILS DES ÉCOLES MATERNELLES FABRE D'EGLANTINE ET LAMARTINE – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS.....	7
6 – AFFAIRES JURIDIQUES – CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS.....	8
7 – AFFAIRES JURIDIQUES – POINT D'INFORMATION MÉDIATION MULTI-SERVICES (PIMMS) – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS.....	8

*La séance est ouverte à 18h30*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Bonsoir, si vous le voulez bien, nous allons commencer le Conseil municipal. En préambule de ce Conseil qui nous réunit dans des conditions particulières, je voulais dire quelques mots au nom de tous les élus pour celui qui nous a quittés le 26 décembre dernier, le Dr Jean-Pierre COURREGES. Nous le connaissions depuis de nombreuses années maintenant et il nous a accompagnés tout au long de notre parcours à œuvrer pour la ville de Narbonne. Certains le connaissaient comme le médecin, l'internat et le clinicien à Paris où, avec Mireille, ils ont vécu de belles années. Jean-Pierre souhaitait travailler dans le milieu hospitalier et c'est à la fin des années 1970 qu'ils choisissent, tous les deux, Narbonne pour s'installer en médecine générale puisque Jean-Pierre avait deux spécialités au sein du Centre hospitalier de Narbonne. La diabétologie était sa passion et il était un spécialiste apprécié tant par sa patientèle que par ses collègues ou les personnes qui l'entouraient dans l'exercice de ses fonctions. Ce médecin qui deviendra chef de service et qui aura un parcours accompli dans la médecine a voulu, au début des années 2010, s'engager dans la vie publique pour servir les autres. Le médecin, par définition, prête serment et s'engage à sauver des vies, pour œuvrer pour chaque patient en mettant ses obligations de moyens pour le sortir de la difficulté dans laquelle il se trouve. Nous avons rencontré Jean-Pierre COURREGES, Didier MOULY l'avait rencontré en 2011. Il souhaitait véritablement s'engager dans la vie publique locale à Narbonne, la ville qui lui avait donné la possibilité de s'épanouir professionnellement et familialement avec Marine, sa fille, ses deux enfants et Mireille.

Le médecin – il nous l'avait expliqué – a cette problématique de rencontrer le patient au moment où il doit poser un diagnostic, il doit le soigner et obtenir des résultats. Il souhaitait travailler en amont du diagnostic sur la prévention de la santé. Il nous avait dressé cet exposé et il s'était engagé et avait rejoint la grande famille Nouveau Narbonne en 2011 et il avait fait cette campagne de 2014 dans laquelle il avait coécrit toute la partie santé de la politique de la Ville. Nous avons découvert un

docteur, un ami, un collègue passionné de ce qu'il faisait, passionné du service qu'il voulait rendre aux autres. « Altruiste » c'était la définition que nous lui avons tous donnée quand on parlait de Jean-Pierre qui s'est engagé dans ce programme. S'agissant du label « Ville Vivez Bougez ! », avec Patrick BARDY et Jacques PAIRO, ils ont œuvré pour le sport sur ordonnance. Ils ont lancé ce dispositif qui a rencontré rapidement un vif succès. C'est tout ce qui est environnement de la santé qui préoccupait le Dr COURREGES et son but ultime était de créer une Maison de la Prévention Santé. Opération qu'il a réussie puisque nous avons ouvert en 2018 la Maison de la Prévention Santé avec l'aide de l'ARS, de la CPAM et de la Mutualité Française Grand Sud.

Toutes les actions qu'il a menées sous ce premier mandat sont un souvenir merveilleux que nous avons puisqu'il était quelqu'un de passionné, un sage, comme l'a précisé Didier MOULY, qui était à nos côtés et qui posait, avec beaucoup de pédagogie, toutes les difficultés que pouvaient rencontrer les Narbonnaises et les Narbonnais et, de façon générale, le grand public, sur les questions de santé. Cette Maison de la Prévention Santé a vite trouvé sa vitesse de croisière avec des conférences sur tous les sujets et en particulier les perturbateurs endocriniens, sur le diabète, mais sur tous les sujets qui ont attiré à la médecine pour la rendre accessible au plus grand nombre. C'était sa vocation.

Puis, il y a eu la deuxième partie de notre programme à l'occasion de la campagne aux élections de 2020. Jean-Pierre COURREGES avait plusieurs objectifs, mais la crise du COVID a été l'occasion pour nous d'avoir un collègue hyper actif pour tout ce qui était centres de vaccination, campagne de prévention et de dépistage du COVID, réunions de veille, conseils de surveillance sanitaire dans le Narbonnais que nous avons créé et pour lequel Jean-Pierre était opérateur concernant la veille. Il était en contact permanent avec l'ARS dans la prévention comme dans le suivi des personnes diagnostiquées, dans l'accompagnement sur le centre de vaccination du Narbonnais au sein duquel il a accompagné 140 000 vaccinations. Il a porté la politique de santé de la Ville et il a été à côté du Maire dans la gestion de crise comme dans la gestion de la prévention, il a été un partenaire et un collègue exemplaire.

Pour nous, Jean-Pierre COURREGES était forcément aussi le compagnon de route, le collègue, l'ami, le « Doc », comme on l'appelait. C'est une perte importante pour nous parce que nous avons cette vision aussi de l'épicurien, de celui qui savait profiter de la vie. Grâce à la famille ORSONI – et de Mireille qui est originaire de Corse – il était devenu amoureux de la Corse. Il nous en parlait, il nous donnait des idées de voyages et de déplacements. Il aimait la gastronomie, il aimait vivre, il aimait la musique. On se souvient tous, pendant les périodes de confinement, ses grands élans à la guitare qui nous ont rappelé qu'il avait été un jeune passionné de musique. J'en parlais, il y a un instant avec Mireille, nous tenions à marquer son passage à Narbonne. Le Maire a proposé à ce que l'honorariat d'adjoint à la Ville lui soit remis. Une demande a été faite dans ce sens à la préfecture. De la même façon, le Maire souhaite, avec les élus majoritaires, que la Maison de la Prévention Santé, qu'il souhaitait élargir au Grand Narbonne par des conventions avec les communes, porte le nom de Maison de la Prévention Santé du Dr Jean-Pierre COURREGES. Nous vous proposons, dans quelque temps, une inauguration de cette plaque qui nous rappellera son souvenir pour l'œuvre qu'il a réalisée pour Narbonne, pour les Narbonnais, pour sa ville, ce côté altruiste du Dr COURREGES qui nous manque déjà énormément. On voulait lui rendre un dernier hommage et je vous propose d'observer une minute de silence pour souligner cet hommage.

*(L'Assemblée observe une minute de silence.)*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Merci. En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, des auxiliaires au secrétariat sont désignés en les personnes de : Ludovic JUGE, Jean-Roch HERAIL, Olivier DE PECO, Dorothee CANTONI, Emilie NICOLAS, Marlène MONTAGNE, Thierry BARRIERE et Diletta RIVES et, bien sûr, l'équipe technique Poly-Son. Je vais procéder à l'appel.

***M. Bertrand MALQUIER procède à l'appel nominal***

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : En cette période particulière pour notre Maire, nous lui adressons nos meilleures pensées et nous l'accompagnerons demain lors de la cérémonie en hommage à son épouse. Nous adressons également nos meilleures pensées à Sylvain.

Nous allons désigner la secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Mme Évelyne RAPINAT. Y a-t-il des personnes contre ou qui s'abstiennent ? Mme RAPINAT est désignée secrétaire de séance.

Nous installons également Mme Marie-Pierre DUIN-MOYA dont l'installation fait suite au décès du Dr COURREGES et qui est la suivante sur la liste Nouveau Narbonne 2020, conformément aux règles édictées par l'article L.270 du Code Électoral : « *Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ». Mme Marie-Pierre DUIN-MOYA est donc appelée à remplacer le Dr COURREGES au sein du Conseil municipal. En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 28 juin 2020 et conformément à l'article L.270 du Code Électoral, Mme Marie-Pierre DUIN-MOYA est installée dans ses fonctions de conseillère municipale. Le tableau du Conseil municipal sera mis à jour et transmis au Préfet pour modification. Le Conseil municipal prend acte de l'installation de Marie-Pierre DUIN-MOYA en qualité de conseillère municipale.

*(Le Conseil PREND ACTE de l'installation de Mme Marie-Pierre DUIN-MOYA.)*

Je vous informe par ailleurs que conformément à l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, la dernière délibération portant sur le remplacement d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres est retirée de l'ordre du jour, la n°8. En effet, une réflexion plus générale concernant le règlement intérieur de la CAO et de la Commission de Délégation de Service Public est menée et nous oblige à reporter cette délibération qui sera inscrite au Conseil municipal du 26 janvier.

**1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Nous allons ouvrir l'ordre du jour avec la première délibération qui porte sur l'adoption du procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

**2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Ce sont les décisions prises depuis le dernier Conseil municipal et jusqu'à ce jour. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

### **3 – AFFAIRES JURIDIQUES – DÉCÈS DU DOCTEUR JEAN-PIERRE COURREGES – SUPPRESSION DU POSTE DE 7ÈME ADJOINT AU MAIRE**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Suite au décès du Dr COURREGES, Le Conseil municipal vous propose la suppression du poste de 7<sup>ème</sup> adjoint au Maire. Y a-t-il des observations ou des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 1

Le conseil adopte à la majorité

### **4 – RESSOURCES HUMAINES – INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS – RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE**

*Sylvie ALAUX*

**Madame Sylvie ALAUX** : Merci, Bertrand. Suite à la suppression d'un poste d'adjoint et à l'intégration d'un conseiller délégué supplémentaire, nous sommes dans l'obligation de diminuer le taux des indemnités des élus afin de respecter le montant de l'enveloppe globale. Le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées est annexé à la présente délibération.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Y a-t-il des observations ou des questions ?

**Madame Milanka PETROVIC** : Bonsoir à tous et à toutes. J'adresse mes plus sincères condoléances à M. le Maire et à la famille du Dr COURREGES. Je voulais revenir sur cette délibération concernant sa première phrase. Elle commence par : « *Les fonctions d'élu sont gratuites* ». Elles sont gratuites, mais a priori pas pour tout le monde. Mes collègues de l'opposition ont, de nombreuses fois, mis en avant le fait que les indemnités n'étaient pas réparties de façon équitable et je suis d'accord avec eux puisqu'en tant que conseillers municipaux d'opposition, nous sommes également membres de cette Assemblée délibérante. Ma question est : puisque vous avez une enveloppe budgétaire, pourquoi ne la partagez-vous pas avec tout le monde ? J'ai fait le calcul et j'ai constaté que vous n'aviez pas utilisé l'ensemble de cette enveloppe. Pourquoi ce sectarisme ? Les citoyens contribuables paient pour avoir des élus d'opposition. Ils ont voté pour nous. Nous sommes donc légitimes. D'ailleurs, dans certaines mairies, tous les conseillers municipaux ont une indemnité. Vous avez fait le choix de ne pas indemniser tout le monde. Vous avez également fait le choix de passer vos conseillers municipaux en conseillers délégués afin de leur allouer une indemnité supérieure à celle de 6 % maximum, prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales pour les communes de moins de

100 000 habitants, qui est égale à 241,53 € par conseiller municipal simple. On passe de 241 € à 361,50 €, soit une augmentation de presque 50 %. 120 € supplémentaires, et nous rien !

Depuis que nous sommes élus, l'ensemble de vos conseillers municipaux d'oppositions fait correctement son travail et je pense que l'opposition est essentielle au bon fonctionnement de nos institutions. Elle a pour objectif de nous rapprocher d'une véritable démocratie et de nous forcer à mieux faire. Sans opposition, nous entrons en dictature. Nous sommes donc tous aussi importants que vos conseillers délégués municipaux, si ce n'est plus et ce n'est donc pas juste.

Autre chose, en annexe, dans le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'Assemblée délibérante, le nom, la fonction ainsi que la gratuité des conseillers d'opposition n'apparaissent pas. Je trouve qu'un tel oubli n'est pas normal. Nous ne sommes pas indemnisés et, en plus, vous nous effacez du tableau. Vous nous réduisez à de la figuration et je trouve cela très humiliant. Ma demande est : pourriez-vous, Monsieur MALQUIER, ajouter dans ce tableau le nom, la fonction et la gratuité de tous les conseillers municipaux d'opposition ? Bien entendu, je voterai contre cette délibération puisqu'en plus de ne pas être juste au niveau de la distribution des indemnités, votre tableau en annexe est irrégulier. Je vous demande donc, Monsieur MALQUIER, par souci d'équité, de corriger tout cela. Merci.

**Madame Sylvie ALAUX :** Madame, vous avez un tableau qui récapitule l'ensemble des indemnités allouées et nous n'avons pas à ajouter juridiquement – je suis désolée – les conseillers qui n'ont pas de rémunération.

**Monsieur Bertrand MALQUIER :** Y a-t-il d'autres observations ou d'autres questions ?

**Monsieur DARAUD :** Pour rebondir sur ce que vient de dire Mme PETROVIC, cela fait des mois que j'ai des problèmes avec ma tablette. Je n'arrête pas d'aller des services techniques de la mairie qui sont toujours très compétents et accueillant – encore hier, M. Guy CLERGUE m'a très bien reçu – qui m'ont dit d'aller au Grand Narbonne, où je siège également. J'y suis allé, j'ai laissé 24 heures ma tablette au Grand Narbonne et elle ne fonctionne toujours pas. Quand je suis arrivé ce soir, heureusement que les services techniques sont arrivés pour me la reconfigurer pour la énième fois. La dernière fois quand j'ai dit que je suis contre les voitures, les services, etc. qui sont en plus redonnés aux adjoints, vous voyez, chaque fois que je vais à la mairie, aux services du Grand Narbonne, je paie mon parcètre et mon essence. Nous n'avons rien, que du mépris !

Tout à l'heure, le service du Grand Narbonne m'a dit : « *Monsieur DARAUD, il faut retourner encore une fois au service technique de la mairie* ». On devient fous ! Alors quand on sait que M. le Maire – à qui j'adresse aussi mes plus sincères condoléances – est aussi Président du Grand Narbonne, je pensais qu'il y aurait une fusion des services. Autant je tiens à remercier encore une fois les services techniques de la mairie de Narbonne qui sont là, derrière moi, mais quand on va au Grand Narbonne, on reste dans un flou. J'ai laissé ma tablette 24 heures et j'ai reçu un seul coup de fil. On m'a dit : « *Retournez au service technique de Narbonne !* » C'est pour cela que nous demandons ces petites indemnités. On ne demande pas grand-chose, quelques dizaines d'euros. Allez ! Admettons 80 €, 90 € pour tous les conseillers municipaux présents que ce soit dans le groupe de M. SAINTE-CLUQUE ou de Mme THIVENT. Ils travaillent tous plus que certains conseillers municipaux de votre groupe. Rien ! On a des cartouches d'encre, on a du papier ou des horodateurs que l'on paie avec beaucoup de plaisir et de bonheur, mais jamais rien ! Je trouve que l'intervention de Mme PETROVIC est de très bon aloi. Si vous ne vouliez pas redonner un poste d'adjoint, d'accord, mais vous auriez pu le donner – ce pauvre M. COURREGES, je tiens aussi à présenter mes condoléances à toute sa famille – à tous les conseillers municipaux. On ne demande rien ! On ne demande pas de gagner de l'argent, mais juste un petit geste symbolique de gentillesse. Et voir que nous existons puisque, comme l'a dit

Mme PETROVIC, que ce soit pour M. SAINTE-CLUQUE, pour Mme THIVENT ou pour nous, les Narbonnais ont voté pour nous. Nous sommes là et on l'assume avec nos propres deniers. Merci.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Y a-t-il d'autres questions ou d'autres observations ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43  
Pour : 34  
Contre : 2  
Abstentions : 7

Le conseil adopte à la majorité

#### **5 – AFFAIRES JURIDIQUES – CONSEILS DES ÉCOLES MATERNELLES FABRE D' EGLANTINE ET LAMARTINE – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Je vous propose de lever le vote à bulletin secret, il faut faire ce choix à l'unanimité. Y a-t-il des personnes qui sont contre le fait que l'on vote sans bulletin secret ? Il faut voter.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le conseil adopte à l'unanimité la levée du vote à bulletin secret.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Merci. Pour le groupe majoritaire, concernant le conseil de l'école maternelle FABRE D' EGLANTINE, je vous propose en tant que titulaire Mme Marie-Pierre DUIN-MOYA. Je fais appel à candidature. Y a-t-il d'autres candidatures ? Monsieur SAINTE-CLUQUE, Madame THIVENT ? Si elle est la seule candidate, je vous propose de voter.

Votants : 43  
Pour : 40  
Contre : 0  
Abstentions : 3

Le conseil adopte à la majorité

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Je vous propose de lever le vote à bulletin secret, il faut faire ce choix à l'unanimité. Y a-t-il des personnes qui sont contre le fait que l'on vote sans bulletin secret ? Il faut voter.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le conseil adopte à l'unanimité la levée du vote à bulletin secret.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Concernant l'école maternelle LAMARTINE, je vous propose en tant que titulaire Mme DUIN-MOYA. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non, donc je vous propose de voter pour sa candidature.

Votants : 43  
Pour : 40  
Contre : 0  
Abstentions : 3

Le conseil adopte à la majorité

#### **6 – AFFAIRES JURIDIQUES – CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Là aussi, il faut que nous votions pour lever le vote à bulletin secret.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Nous venons de lever le vote à bulletin secret à l'unanimité. Pour le groupe majoritaire, je vous propose la candidature de Mme Évelyne RAPINAT. Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y en a pas, je vous propose de voter pour la candidature de Mme Évelyne RAPINAT.

Votants : 43  
Pour : 41  
Contre : 0  
Abstentions : 2

Le conseil adopte à la majorité

#### **7 – AFFAIRES JURIDIQUES – POINT D'INFORMATION MÉDIATION MULTI-SERVICES (PIMMS) – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Je vous propose de faire un premier vote pour lever également le vote à bulletin secret.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Le vote à bulletin secret étant levé, je vous propose la candidature de Mme Yamina ABED en tant que titulaire et celle de Mme Michelle MALLARD en tant que suppléante. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non, dans ce cas nous allons procéder au vote.

Votants : 43  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0

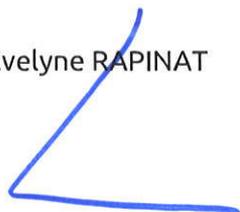
Le conseil adopte à la majorité

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Le Conseil municipal est terminé. Je vous informe que le prochain aura lieu le jeudi 26 janvier 2023 à 18h30. Je vous souhaite une bonne soirée.

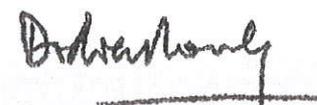
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00

Signature du Secrétaire de Séance

Evelyne RAPINAT



Signature de M. le Maire



Didier MOULY

